



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Couverture d'assurances des copropriétés : l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec en faveur d'un encadrement renforcé de la gestion des copropriétés

Montréal, le 5 février 2015 – L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec salue l'initiative du Regroupement des gestionnaires et copropriétaires du Québec visant à mobiliser les intervenants du milieu de l'assurance pour mettre en place des moyens qui favoriseront une gestion prudente et compétente dans le domaine de la couverture d'assurances de copropriétés.

De par sa mission de protection du public, l'Ordre tient à souligner que le secteur de la copropriété fait actuellement face à un défi de taille, celui du manque d'encadrement adéquat dans la gestion des copropriétés. Une situation qui a pour principale conséquence d'inquiéter les assureurs et de faire bondir les primes d'assurances.

«Un immeuble mal assuré peut voir sa valeur marchande dégringoler. Malheureusement, les gestionnaires de copropriétés sont souvent mal outillés lorsque vient le temps de faire un choix de couverture d'assurances. C'est pourquoi l'Ordre des évaluateurs agréés tient à rappeler que le rapport déposé au ministre de la Justice par le Comité consultatif sur la copropriété, en 2012, révélait un consensus autour de l'idée d'appartenance obligatoire du gestionnaire à un ordre professionnel qui pourrait garantir que les services offerts par ce dernier sont assujettis à un code de déontologie», a déclaré M. Richard Côté, président de l'Ordre.

À cet égard, l'Ordre précise que les évaluateurs agréés détiennent une formation qui intègre des notions financières, comptables, juridiques, économiques et de gestion immobilière qui constituent autant d'acquis nécessaires à la bonne gestion d'une copropriété.

« Qu'on pense à l'importance d'assurer le bâtiment à sa valeur à neuf, à la réévaluation de l'immeuble sur une base régulière, au fait d'obtenir une franchise d'assurance qui soit raisonnable, tout cela peut devenir assez complexe pour un administrateur qui ne possède pas de compétences dans le domaine», a ajouté M. Côté.

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec entend exercer son mandat de protection du public en contribuant à la réflexion et à la mise en place de mesures visant à encadrer davantage les gestionnaires des copropriétés.

Rappelons que l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué en vertu du Code des professions, regroupe plus de 1000 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public en encadrant la pratique professionnelle de ses membres.

Pour une demande d'entrevue ou pour plus d'informations:

Noémie Prigent-Charlebois, 514-716-8298,
Npregent-charlebois@tactconseil.ca